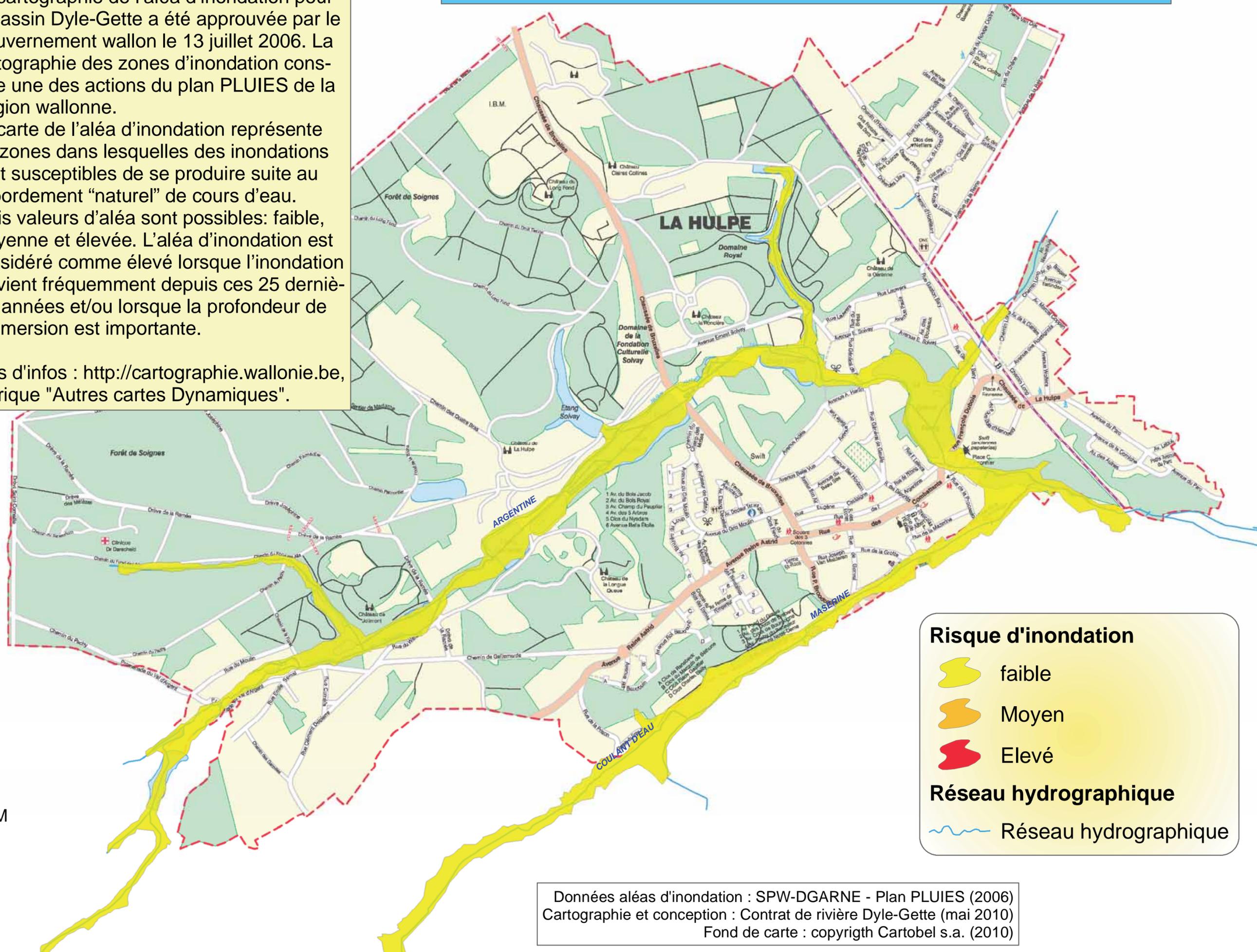


Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau à La Hulpe

La cartographie de l'aléa d'inondation pour le bassin Dyle-Gette a été approuvée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006. La cartographie des zones d'inondation constitue une des actions du plan PLUIES de la Région wallonne.

La carte de l'aléa d'inondation représente les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement "naturel" de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles: faible, moyenne et élevée. L'aléa d'inondation est considéré comme élevé lorsque l'inondation survient fréquemment depuis ces 25 dernières années et/ou lorsque la profondeur de submersion est importante.

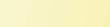
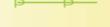
Plus d'infos : <http://cartographie.wallonie.be>, rubrique "Autres cartes Dynamiques".



Données aléas d'inondation : SPW-DGARNE - Plan PLUIES (2006)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (mai 2010)
Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)

Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à La Hulpe

Réseau d'égouttage

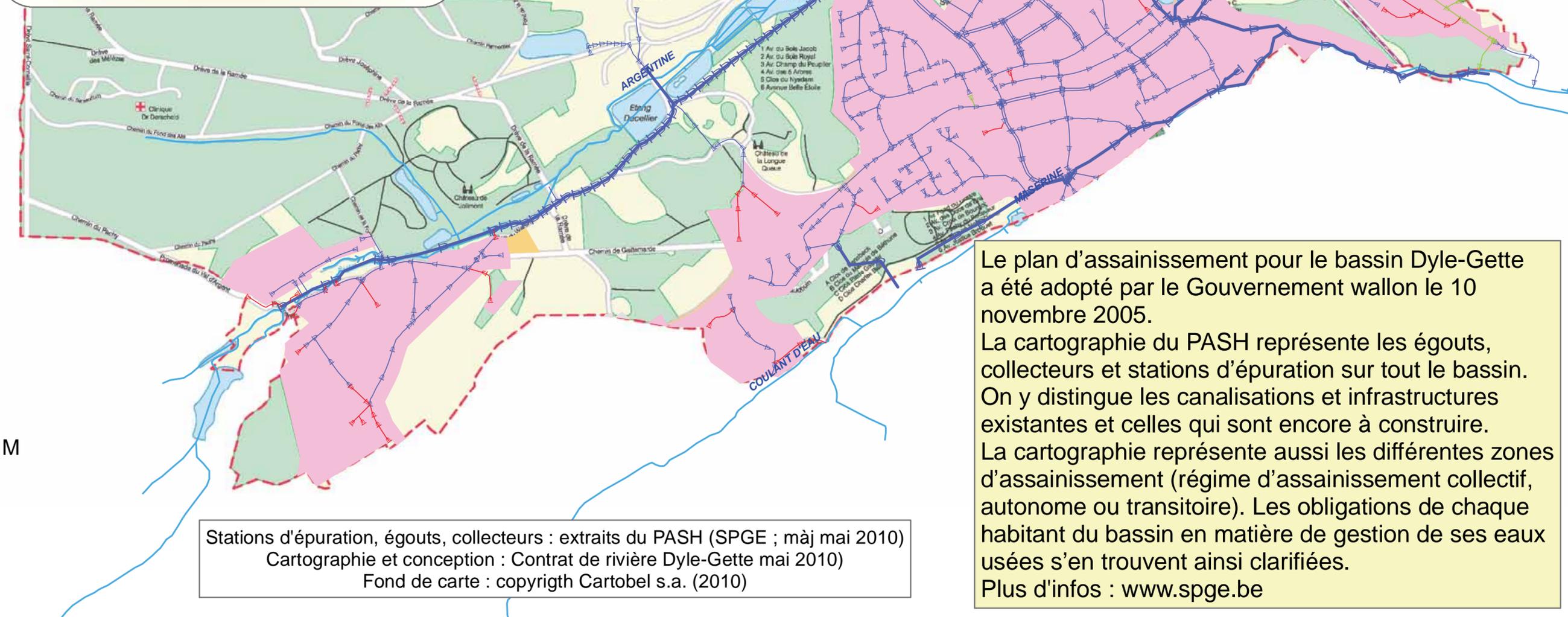
-  Collecteur gravitaire existant
-  Collecteur sous pression existant
-  Collecteur gravitaire adjudgé ou en construction
-  Collecteur sous pression adjudgé ou en construction
-  Collecteur gravitaire à réaliser
-  Collecteur sous pression à réaliser
-  Egout gravitaire existant
-  Egout gravitaire sous pression existant
-  Egout gravitaire adjudgé ou en construction
-  Egout sous pression adjudgé ou en construction
-  Egout gravitaire à réaliser
-  Egout sous pression à réaliser

Régime d'assainissement

-  Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
-  Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
-  Autonome
-  Transitoire

Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique



Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005.

La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire.

La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be

Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; m à j mai 2010)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette mai 2010)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)

Qualité de l'eau sur La Hulpe

Qualité de l'eau

Indice de pollution organique (IPO) Indice de polluo sensibilité (IPS)

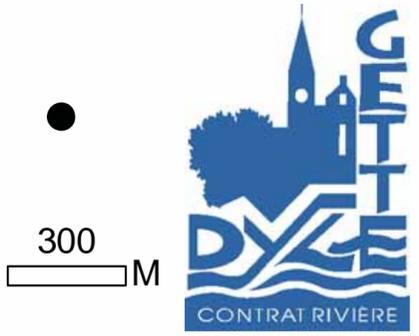
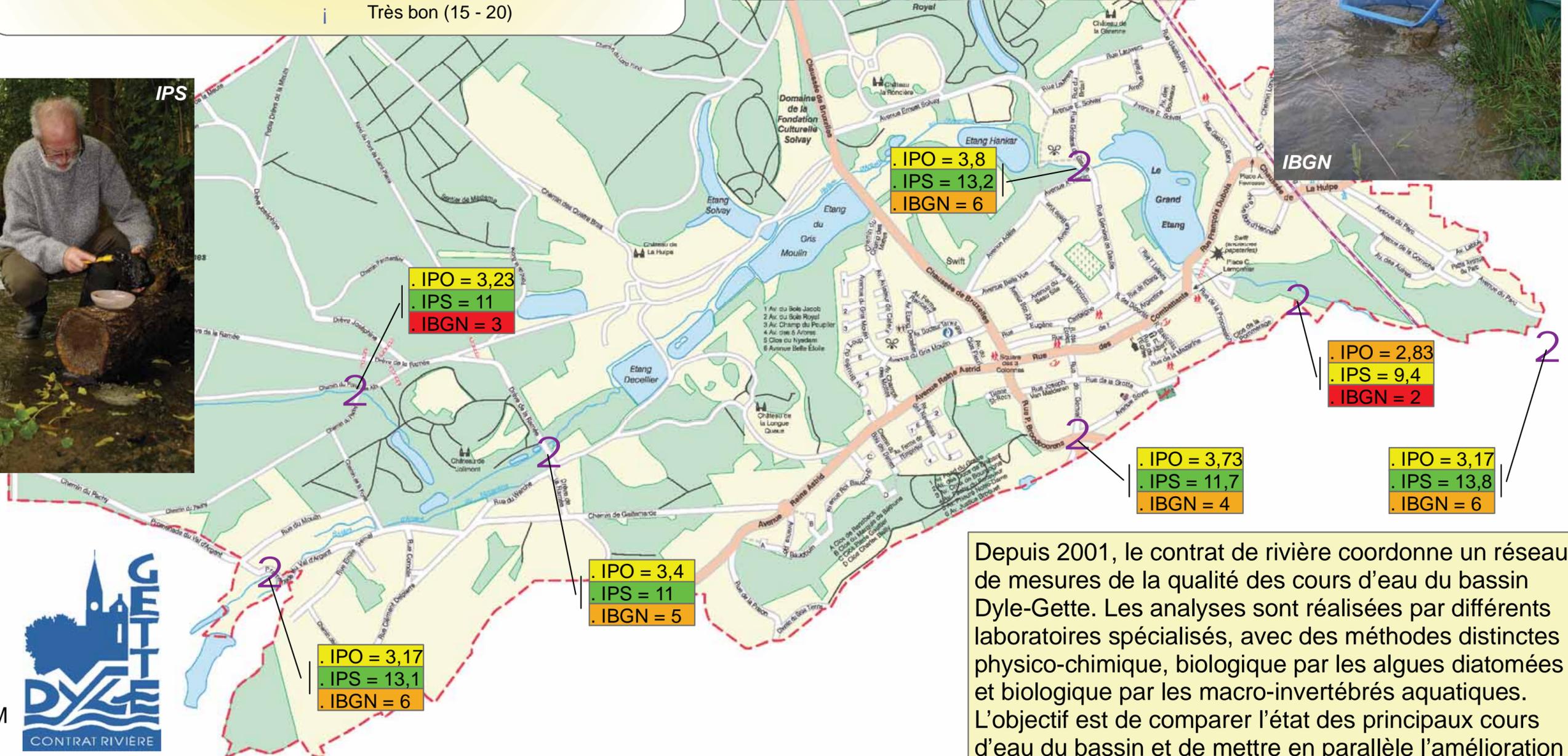
- 1 Mauvais (1 - 1,99)
- 2 Médiocre (2 - 2,99)
- 3 Moyen (3 - 3,99)
- 4 Bon (4 - 4,59)
- 5 Très bon (4,6 - 5)

- 1 Mauvais (< 5)
- 2 Médiocre (5 - 7,9)
- 3 Moyen (8 - 10,9)
- 4 Bon (11 - 14,9)
- 5 Très bon (15 - 20)

Indice biologique global normalisé (IBGN)

- 1 Mauvais (1 - 3)
- 2 Médiocre (4 - 6)
- 3 Moyen (7 - 9)
- 4 Bon (10 - 14)
- 5 Très bon (15 - 20)

Réseau hydrographique



Depuis 2001, le contrat de rivière coordonne un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. Les analyses sont réalisées par différents laboratoires spécialisés, avec des méthodes distinctes : physico-chimique, biologique par les algues diatomées et biologique par les macro-invertébrés aquatiques. L'objectif est de comparer l'état des principaux cours d'eau du bassin et de mettre en parallèle l'amélioration de leur qualité avec les infrastructures d'assainissement mises en oeuvre.

Indice de pollution organique (IPO) : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR, 2009)
 Indice de polluo-sensibilité (IPS) : Laboratoire d'Ecologie et de Biogéographie (UCL, 2009)
 Indice biologique global normalisé (IBGN) : Laboratoire d'Aquacultures (ULB, 2009)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (mai 2010)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)

Inventaire des poissons sur La Hulpe

Poissons

-  Nombre total de poissons
-  Ablette
-  Epinoche
-  Gardon
-  Goujon
-  Loche franche
-  Perche

Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique



Epinoche



Des pêches électriques ont été effectuées dans le bassin Dyle-Gette entre 2000 et 2005, à l'initiative du Contrat de rivière et grâce à la collaboration du Service de la Pêche de la Région wallonne. L'objectif fut de recenser le nombre d'espèces de poissons présentes dans les cours d'eau et de comptabiliser le nombre d'individus de chaque espèce. De nouveaux inventaires seront réalisés dans les prochaines années.



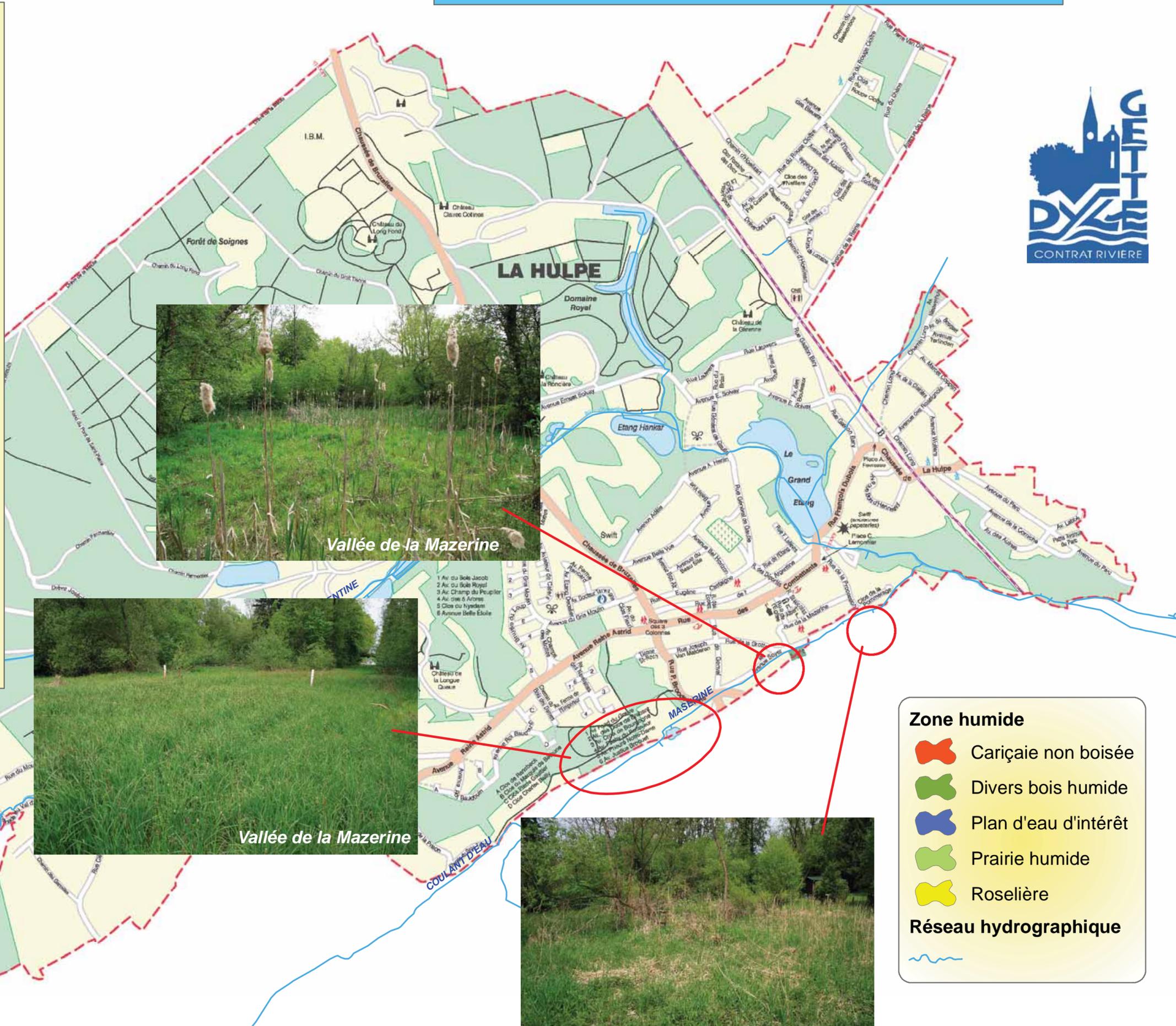
Données poissons : Service de la pêche - SPW, CR Dyle-Gette (2000-04)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (mai 2010)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)

Zones humides non protégées sur La Hulpe



Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...) soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou site classé au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme...).

Le contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne.



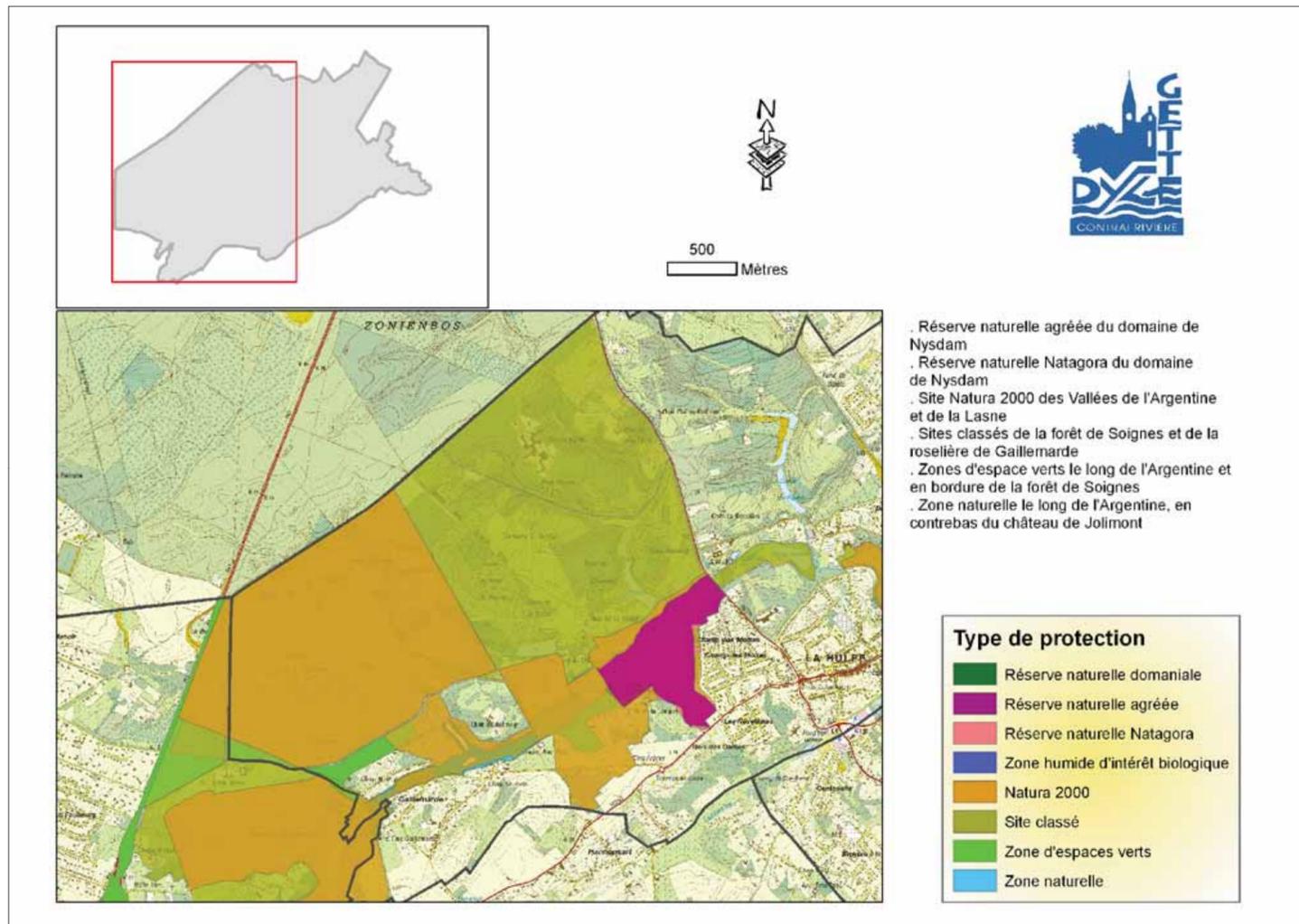
Zone humide

- Cariçaie non boisée
- Divers bois humide
- Plan d'eau d'intérêt
- Prairie humide
- Roselière

Réseau hydrographique

Inventaire : Contrat de rivière Dyle-Gette (2008/9)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (mai 2010)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2010)

Les zones naturelles protégées légalement sur La Hulpe



Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention.

Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie.

Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées. Il existe différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides. Le contrat de rivière a réalisé la cartographie des zones humides protégées légalement ou non, et cela pour tout le bassin Dyle-Gette.

Données : DEMNA - DGARNE (2008)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (mai 2010)
 Fond de carte : (c) Institut Géographique National (licence d'utilisation 090629-1357)

Roselière de Gaillemarde (zone naturelle, site classé, site N2000)



300 M

